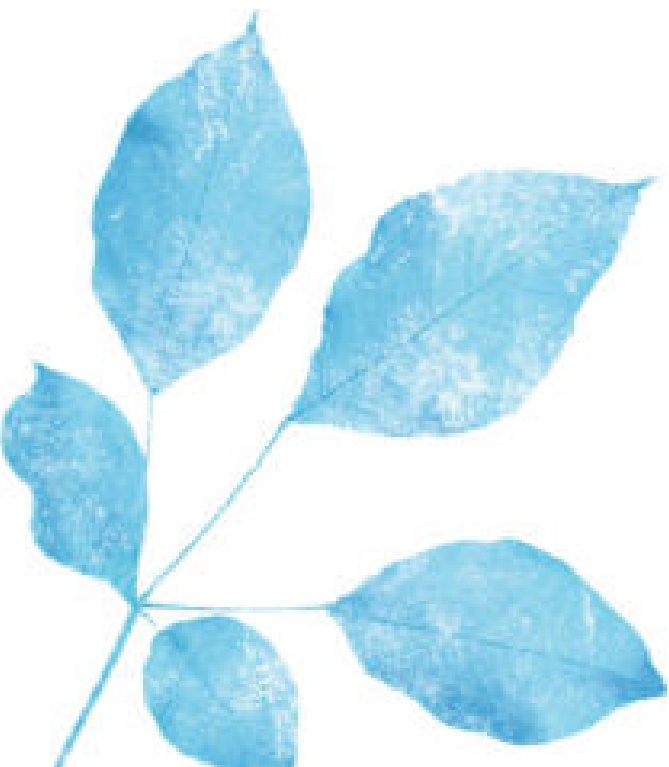


6

Suites de la concertation



Une concertation préalable à l'initiative de la Ville

Le parc des Buttes-Chaumont est classé au titre du code de l'environnement par arrêté du 23 juin 1958 pour un motif pittoresque.

Dans le cadre du projet de restauration du parc, une concertation préalable est organisée par la Ville de Paris et la Mairie du 19ème du 22 septembre au 20 octobre 2025.

(code de l'environnement, art. L. 121-15-1 et L. 121-16, L. 121-17, et R. 121-19 à R. 121-21)



*« Les sites inscrits ou classés sont des formations naturelles ou des espaces dont la qualité justifie leur préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...) et nécessite de ce fait un suivi par l'État de leur évolution. Ils constituent une partie du **patrimoine national** et complètent souvent des protections du bâti (servitude Monument Historique, sites patrimoniaux remarquables...). »*

DRIEAT Ile de France

Les objectifs de la concertation préalable



Inform^{er} sur le projet



Échang^{er} sur les objectifs
et les principales caractéristiques de la
rénovation de la partie centrale du parc



Recueillir vos opinions
et répondre à vos questions

Le calendrier de la concertation



Quelles suites ?

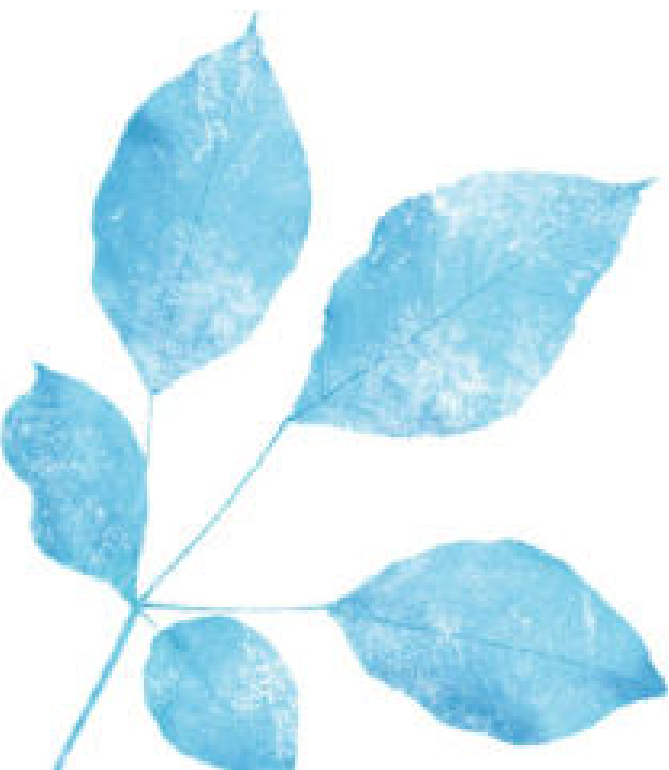
Un projet de rénovation de la
partie centrale **amendé de la**
participation citoyenne

Des études dès 2026

Des travaux à compter de
fin 2027

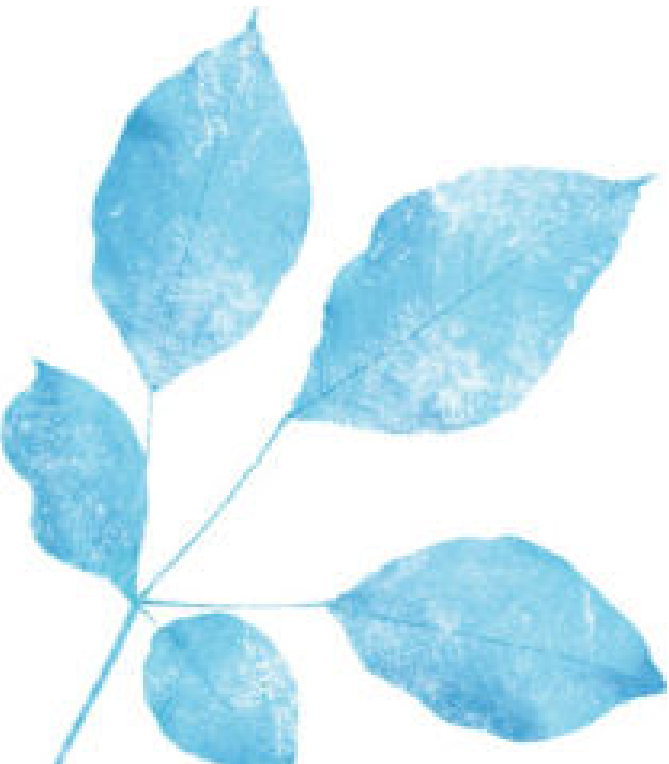
D'autres informations et participation en ligne :

Accédez à decider.paris.fr :

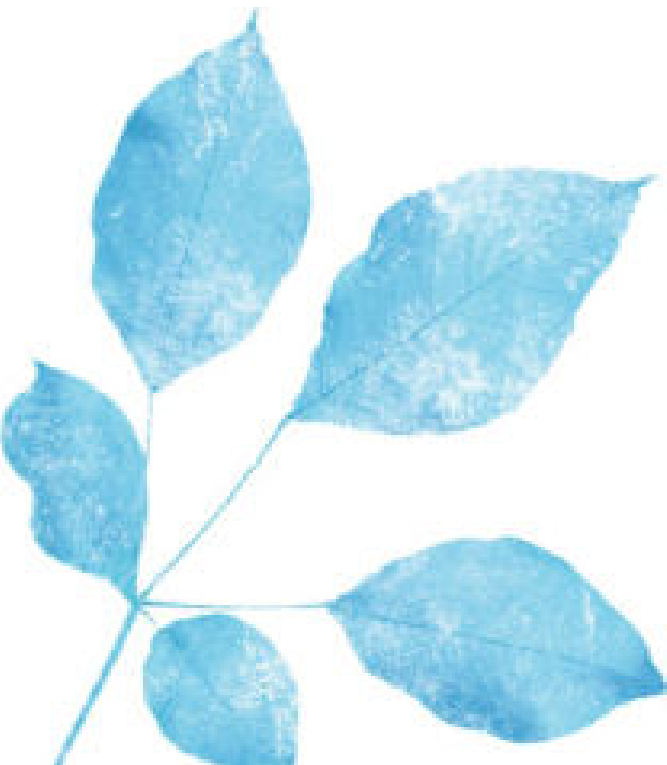


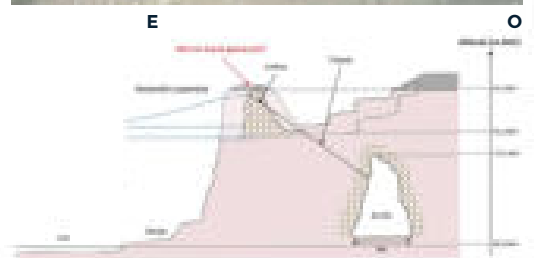
Temps d'échange ...

*...sur le projet, ses objectifs
et ses principales
caractéristiques.*



**Nous vous remercions
de l'intérêt que vous portez
à ce projet
et de votre implication
dans cette démarche
de concertation.**



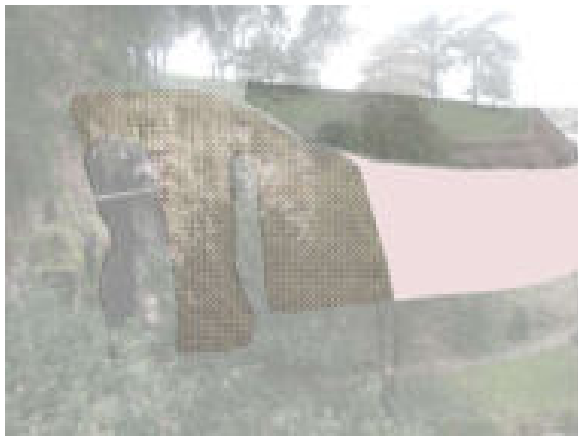
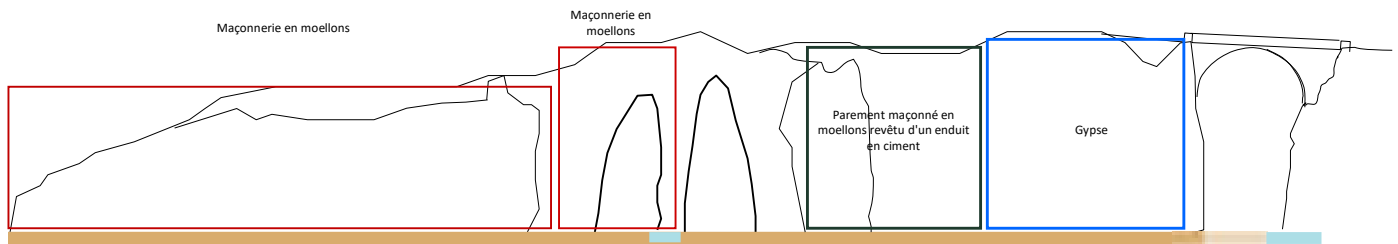


B STRUCTURE

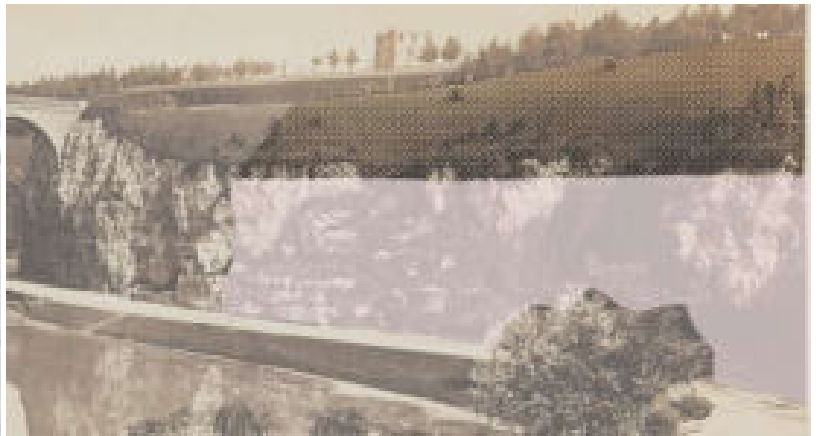
Le Front de taille

B01 - FRONT DE TAILLE

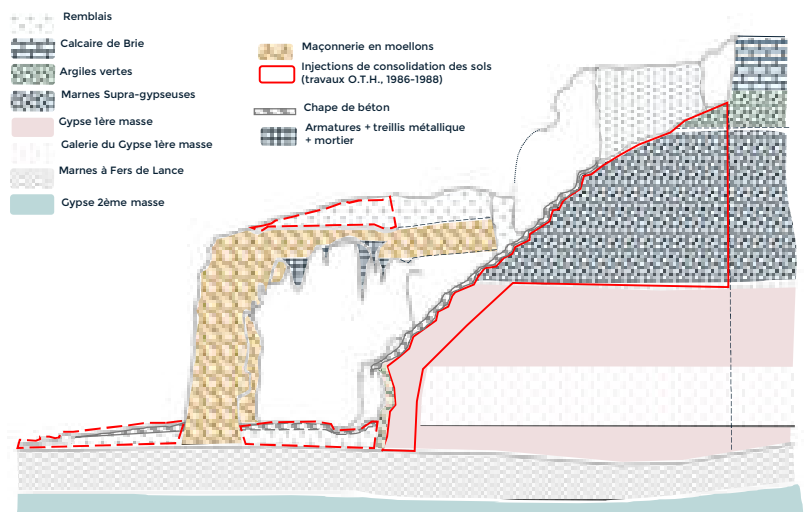
Schéma structurel



Vue schématique BRGM :
Front de taille côté grotte

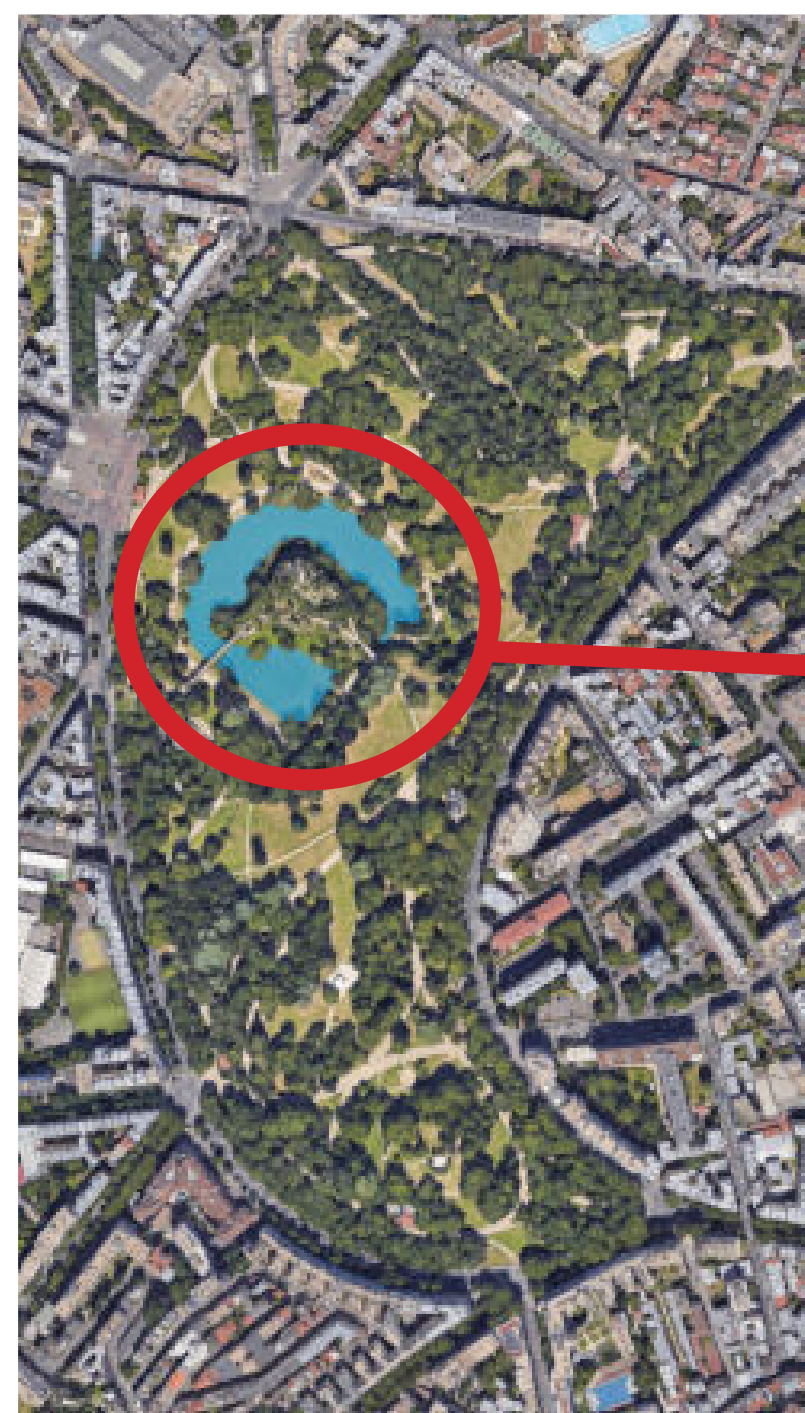


Vue schématique BRGM :
Front de taille côté Ouest du pont voûté



Coupe de la grotte

RÉNOVATION DE LA PARTIE CENTRALE DU PARC DE BUTTES-CHAUMONTS, DONNÉES D'ENTRÉE



Les zones concernées par des travaux ©Mairie de Paris



Périmètre identifié
pour la **rénovation**

Légende :

1. L'île, ses falaises et ses berges
2. L'aiguille
3. Le débouché de la rivière Manin
4. Le front de taille
5. La grotte
6. Le lac et les berges de la route circulaire
7. La passerelle
8. Le pont voûté



RÉNOVATION DE LA PARTIE CENTRALE DU PARC DE BUTTES-CHAUMONTS, DONNÉES D'ENTRÉE

UN PROJET DE
**RÉNOVATION DE LA PARTIE
CENTRALE**, AMENDÉ PAR LA
PARTICIPATION CITOYENNE

NOUS EN SOMMES LÀ

DES **ÉTUDES** DÈS 2026

DES TRAVAUX
ENVISAGÉS POUR LA FIN 2027

Les désordres constatés sur le site



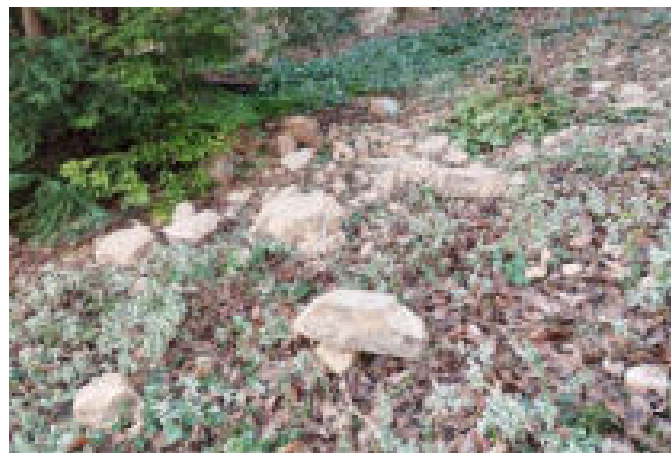
Glissement de terrain
devant la grotte



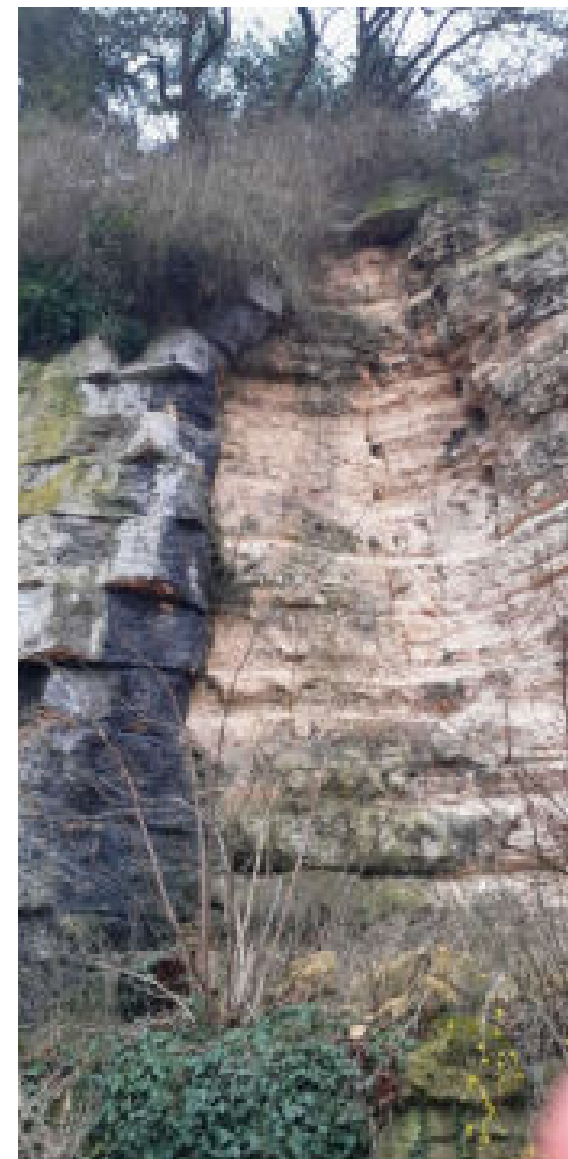
Éboulement et effondrement
devant la cascade de la rivière Manin



Chute d'arbres au droit des falaises



Chute de pierres au droit des falaises du
Front de Taille



Chute de pierres au droit des
falaises du Front de Taille

Mise en place d'un suivi des désordres par la Ville de Paris

Pour évaluer les risques de chutes de blocs, d'affaissements et pour assurer la sécurité du public, la Ville de Paris a sollicité le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Depuis 2021, un suivi régulier a été mis en place, avec des analyses de l'état des sous-sols et falaises (implantation d'outils de mesure de l'état des sols et des falaises, relevés bimensuels).

*Exemple d'outils de mesure :
extensomètre sur les parois de l'île:
mesure l'étirement
des surfaces, Ville de Paris*



Synthèse des désordres et risques identifiés sans incident grave à déplorer à date

Risques d'éboulements et de chutes rocheuses des falaises (front de taille), des parois l'île et de stalactites (grotte), avec un risque d'impact au niveau du lac.

Autre aléa : les glissements de terrain.

Depuis 2023, localisation des principaux désordres observés :

-  Éboulements / chute de blocs
-  Fissuration / inclinaison des chemins
-  Sols « décomprimés » (instabilité du sol)



ARRÊT 1 : VUE SUR L'ÎLE ET LES FALAISES EST



ARRÊT 1 : VUE SUR L'ÎLE ET LES FALAISES EST



ARRÊT 1 : VUE SUR L'ÎLE ET LES FALAISES EST



ARRÊT 2 : À L'ENTRÉE DE LA GROTTE



ARRÊT 2 : À L'ENTRÉE DE LA GROTTE



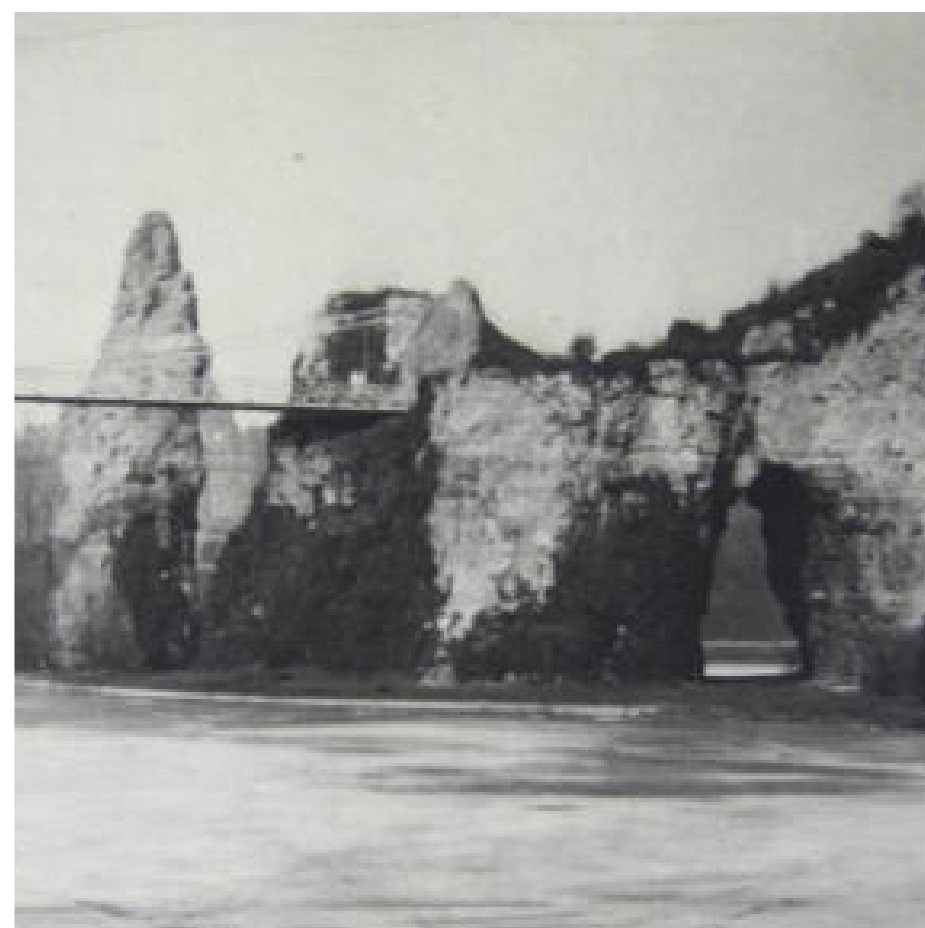
ARRÊT 3 : VUE SUR L'OUEST DE L'ÎLE



ARRÊT 3 : VUE SUR L'OUEST DE L'ÎLE



ARRÊT 4 : VUE SUR LE LAC



ARRÊT 4 : VUE SUR LE LAC

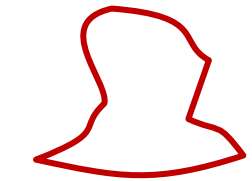


ARRÊT 5 : VUE DEPUIS LA RIVIÈRE MANIN

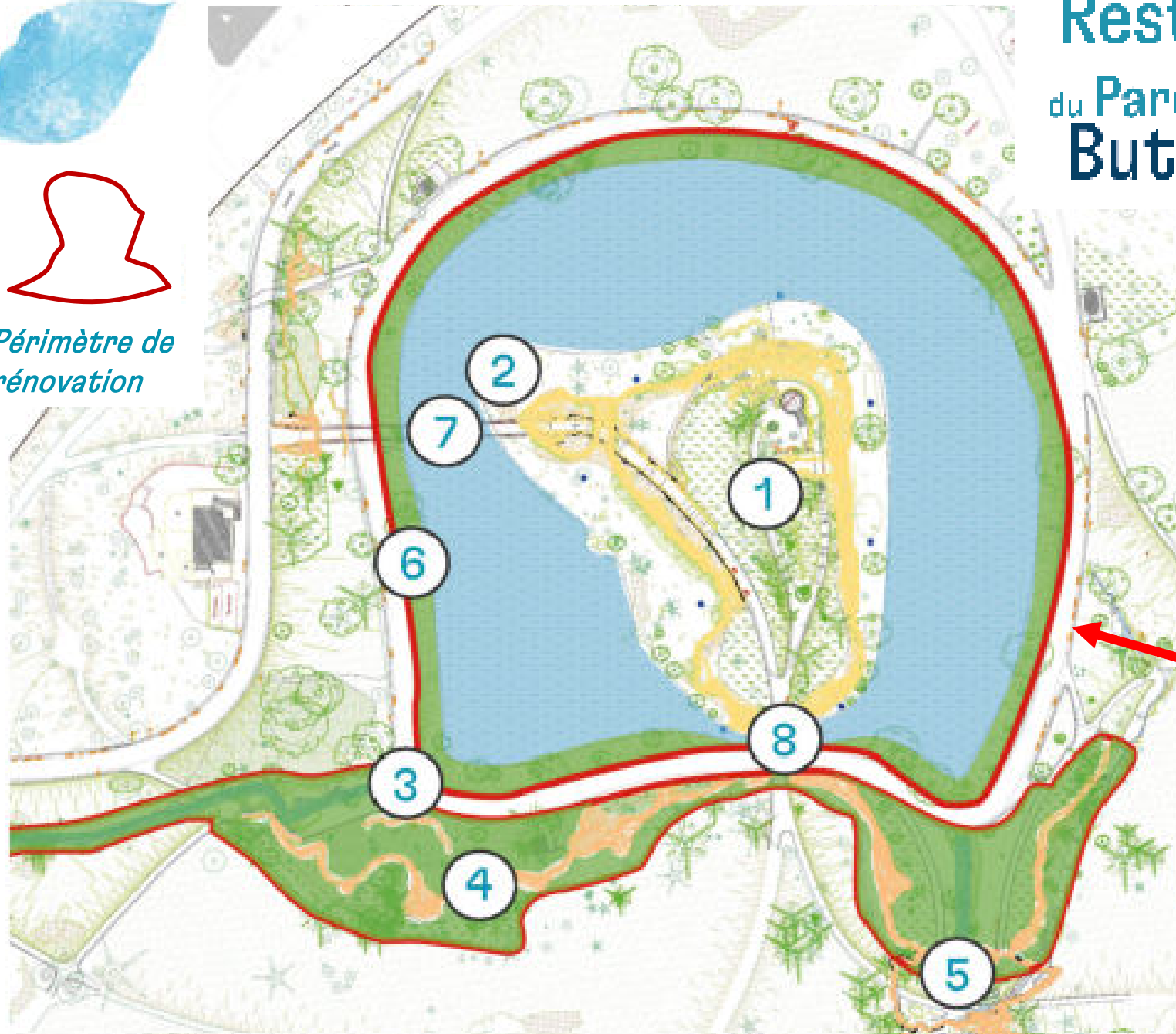


Restauration

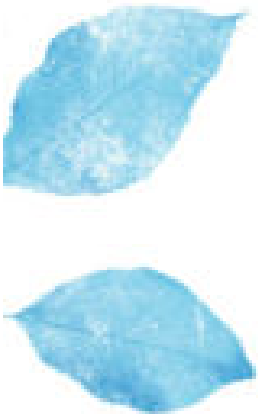
de la partie centrale
du Parc des
Buttes-Chaumont



*Périmètre de
rénovation*

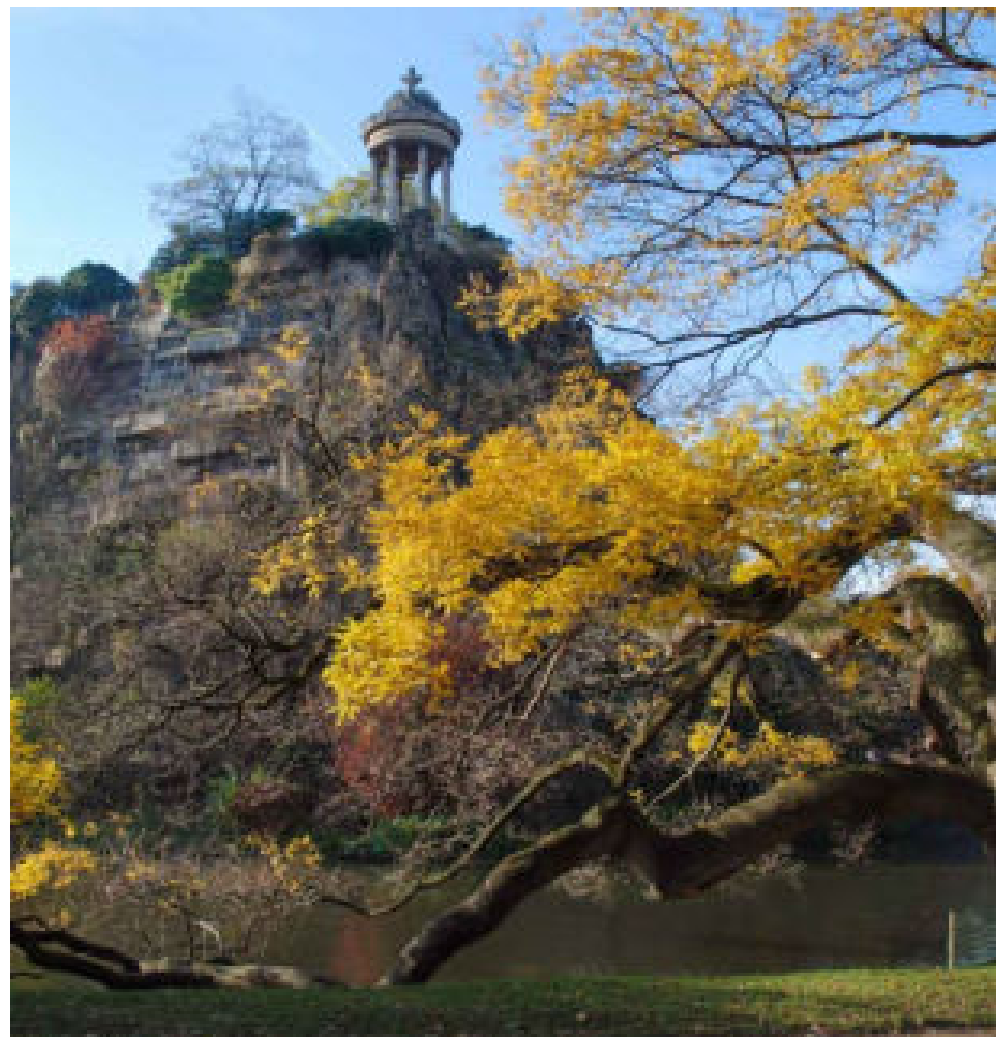


- ① L'île, ses falaises et ses berges ② L'aiguille ③ Le débouché de la rivière Manin ④ Le front de taille
⑤ La grotte ⑥ Le lac et les berges de la route circulaire ⑦ La passerelle ⑧ Le pont voûté



Restauration de la partie centrale du Parc des Buttes-Chaumont

Réunion publique de restitution
3 décembre 2025
De 19 h à 21 h



Propos liminaires

François DAGNAUD, *Maire du 19^{ème} arrondissement de Paris*

Christophe NAJDOVSKI, *Adjoint à la maire de Paris, chargé de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale*

Parc des Buttes-Chaumont, une rénovation nécessaire et concertée

Le parc des Buttes-Chaumont est :

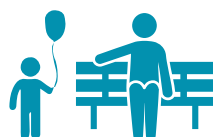
- Géré par la Ville de Paris
- Classé au titre du code de l'environnement par arrêté du 23 juin 1958 pour un motif pittoresque
- Un espace boisé classé au Plan Local d'Urbanisme

La Ville de Paris a lancé une opération de **rénovation de la partie centrale du parc** pour le siècle à venir.

Dans le cadre de cette rénovation, une **concertation préalable** est organisée **du 22 septembre au 23 octobre 2025**, à l'initiative de la Ville de Paris et de la Mairie du 19^{ème}.



Rappel des 4 grands objectifs de la rénovation, dans une perspective à 100 ans :



Favoriser les usages dans le parc grâce à la réouverture des lieux emblématiques, à l'accès à l'eau et la création de nouveaux usages



Sécuriser le sous-sol, les zones et ouvrages du site



Retrouver le caractère pittoresque des paysages du parc et lui redonner un caractère d'exception



Préserver la biodiversité pendant le chantier et l'améliorer à terme

Présentation

1

Rappels sur la
concertation
préalable

2

Synthèse des
contributions

3

**Les apports
de la concertation**

4

Les
prochaines
étapes

1

Rappels sur la concertation préalable



Une concertation préalable à l'initiative de la Ville

Le parc des Buttes-Chaumont est classé au titre du code de l'environnement par arrêté du 23 juin 1958 pour un motif pittoresque.

Dans le cadre du projet de restauration du parc, une concertation préalable a été organisée par la Ville de Paris et la Mairie du 19^e, du 20 septembre au 20 octobre 2025.

(code de l'environnement, art. L. 121-15-1 et L. 121-16, L. 121-17, et R. 121-19 à R. 121-21)



*« Les sites inscrits ou classés sont des formations naturelles ou des espaces dont la qualité justifie leur préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...) et nécessite de ce fait un suivi par l'État de leur évolution. Ils constituent une partie du **patrimoine national** et complètent souvent des protections du bâti (servitude Monument Historique, sites patrimoniaux remarquables...). »*

DRIEAT Ile de France

Modalités d'information et de concertation

Pour mobiliser et informer sur le projet, plusieurs outils ont été déployés :

- Une exposition visible à l'accueil de la Mairie du 19^e et dans le parc des Buttes-Chaumont de septembre à décembre 2025.
- Un dossier de concertation consultable en ligne et en mairie pendant toute la période de concertation.
- Des registres en ligne et en Mairie du 19^e, accessibles du 20 septembre au 23 octobre 2025.
- Une réunion publique le 25 septembre 2025.
- Une marche exploratoire au parc des Buttes-Chaumont le 4 octobre 2025.
- Un temps de restitution publique le 3 décembre 2025.
- **Un bilan de la concertation sera disponible à l'issue de la restitution, en ligne sur le site decider.paris.fr et/ou paris.fr.**



Le calendrier de la concertation



Modalités d'information et de concertation



Extraits des 9 panneaux d'exposition en Mairie et dans le parc

Registre en Mairie du 19^e et en ligne
du 22 septembre au 23 octobre

254 « entrées » déposées via le registre en ligne
pour **157 contributions** (contributions anonymes) ;

1 contribution via le registre physique

Exposition dans la Mairie
Du 22 septembre au 3 décembre
Exposition sur les grilles et dans le parc
De septembre à fin décembre

Une « **Maison du projet** »
à venir dans le pavillon Carrel
durant la **phase d'études** et les **travaux**.

Modalités d'information et de concertation



Réunion de lancement de la concertation
25 septembre, 19h-21h

Environs 60 participant.e.s en avec une légère majorité de femmes.

En présence de : **François DAGNAUD**, Maire du 19e arrondissement ; **Christophe NAJDOVSKI** adjoint à la Maire de Paris, **Jean-François LEGARET** et **Concetta SANGRIGOLI**, co-président.es du Comité d'Experts, **les services de la Ville de Paris** et **l'agence Ville Ouverte**.



Marche exploratoire dans le parc
4 octobre, 10h-13h

Environs 70 participant.e.s en avec environ autant d'hommes que de femmes, répartis en 3 groupes d'1h30.

En présence de : **Marc PERUZETTO**, directeur du Bureau de recherche Géologique Minière d'Île-de-France, **les services de la Ville de Paris (pilotes, expert.es et exploitant.es)** et **l'agence Ville Ouverte**.

Modalités d'information et de concertation

Stand d'information à la Fête des Jardins

27 et 28 septembre, 14h-18h

sur la rénovation et sur le parc lui-même

160 participant.e.s aux 8 conférences organisées par la Ville de Paris et animées par les conférenciers et conférencières de la Direction des Espaces Verts de l'Environnement (DEVE) sur les items suivants:

- Vues remarquables et évolution du paysage et des usages ;
- Histoire technique du parc ;
- Histoire du site et contexte ;
- La biodiversité du parc avec un focus sur les arbres.

Des personnes rencontrées en continu au **pavillon Carrel**, autour de **l'exposition sur le projet de rénovation** présentée par les services de la Ville de Paris.



2

Synthèse des contributions

Recueillies via le registre en ligne
et lors des échanges avec le public



La synthèse, en bref



Un projet de rénovation qui suscite **l'adhésion**.



Une certaine **hâte** que la **partie centrale** du parc soit à nouveau **accessible**.



Ce parc passionne : de nombreuses personnes sont **bien informées** sur l'histoire et la nature géologique du parc, d'autres sont **curieuses d'en apprendre davantage -et notamment sur la technicité des travaux !**



Les contributions insistent sur la nécessité d'une **rénovation de qualité**.

Rénovation - synthèse des contributions

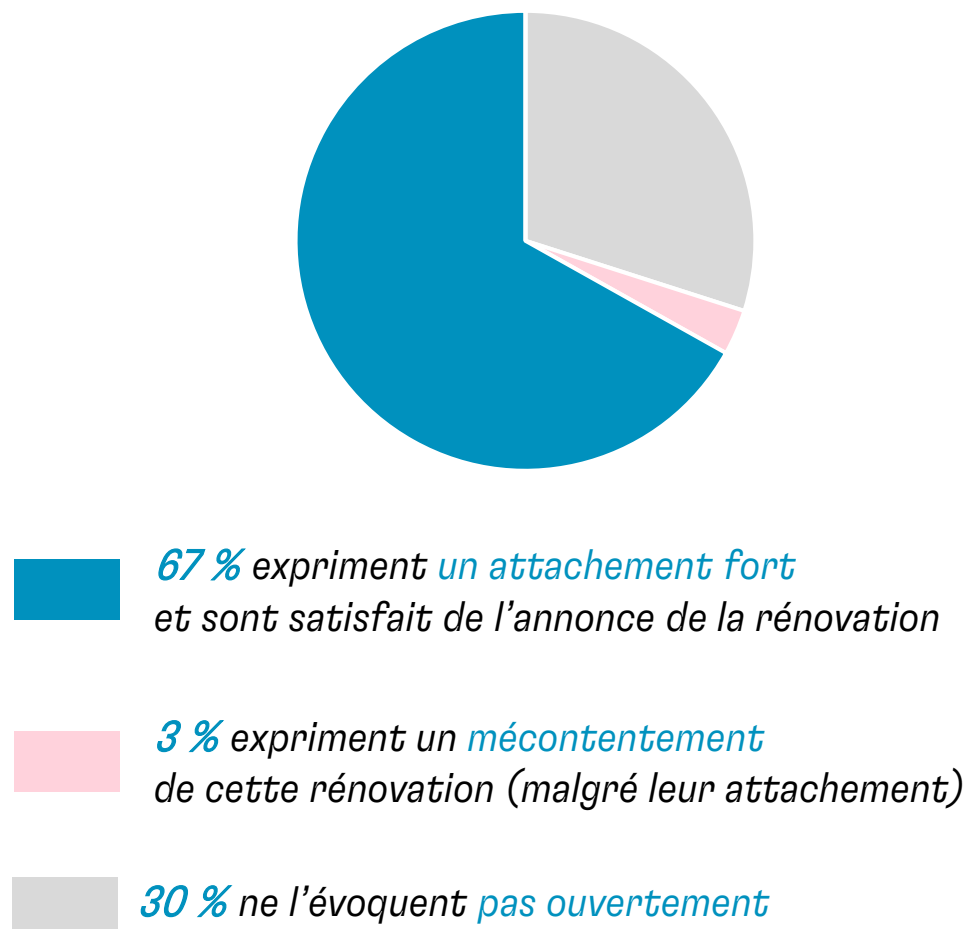


Zoom les intentions de la rénovation :

- L'annonce de la rénovation du parc et les informations concernant les enjeux de cette rénovation (les raisons de la fermeture de la partie centrale) ont récolté un écho très favorable.

Les personnes ayant contribué ont un fort attachement pour ce lieu, il leur tarde de le retrouver dans sa totalité.

Répartition des contributions au registre



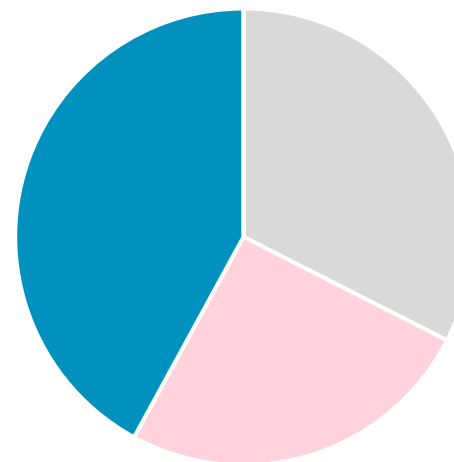
Usages - synthèse des contributions



Zoom sur les usages :

- Un souhait de **diversification** des usages.
- Des **contradictions** entre celles et ceux qui souhaitent renforcer certains usages (festifs ou sportifs) et celles et ceux qui souhaitent un parc plus calme.
- Des enjeux **d'accessibilité** pour toutes et tous exprimés.

Répartition des *contributions au registre*



42 % expriment une **satisfaction liée aux usages**, ou une proposition qui pourra être mise à l'étude



25,5 % expriment un **mécontentement lié à des mésusages** ou une proposition hors périmètre de rénovation



32,5 % des contributions **ne l'abordent pas**

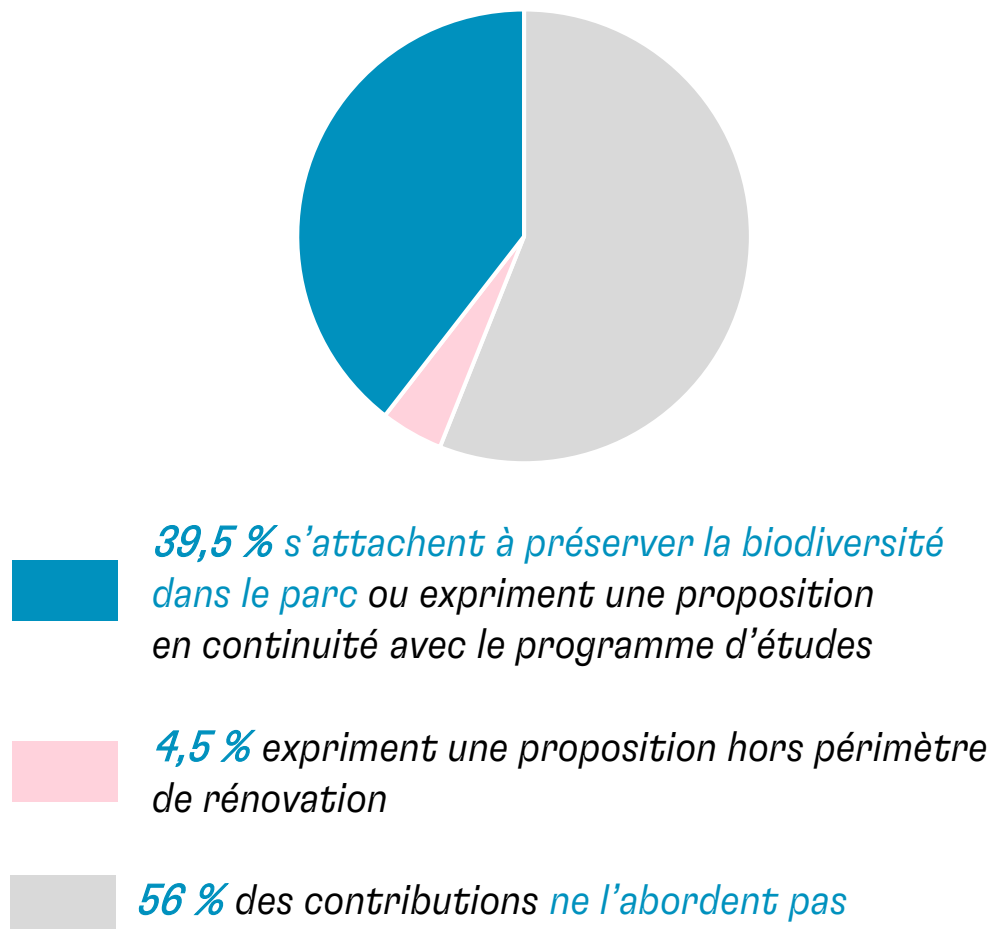
Biodiversité - synthèse des contributions



Zoom sur la biodiversité :

- Les personnes sont très attachées à la **préservation** et à l'**enrichissement** de la **biodiversité** du parc.
- Le déploiement d'**outils pédagogiques** est largement sollicité.

Répartition des *contributions au registre*



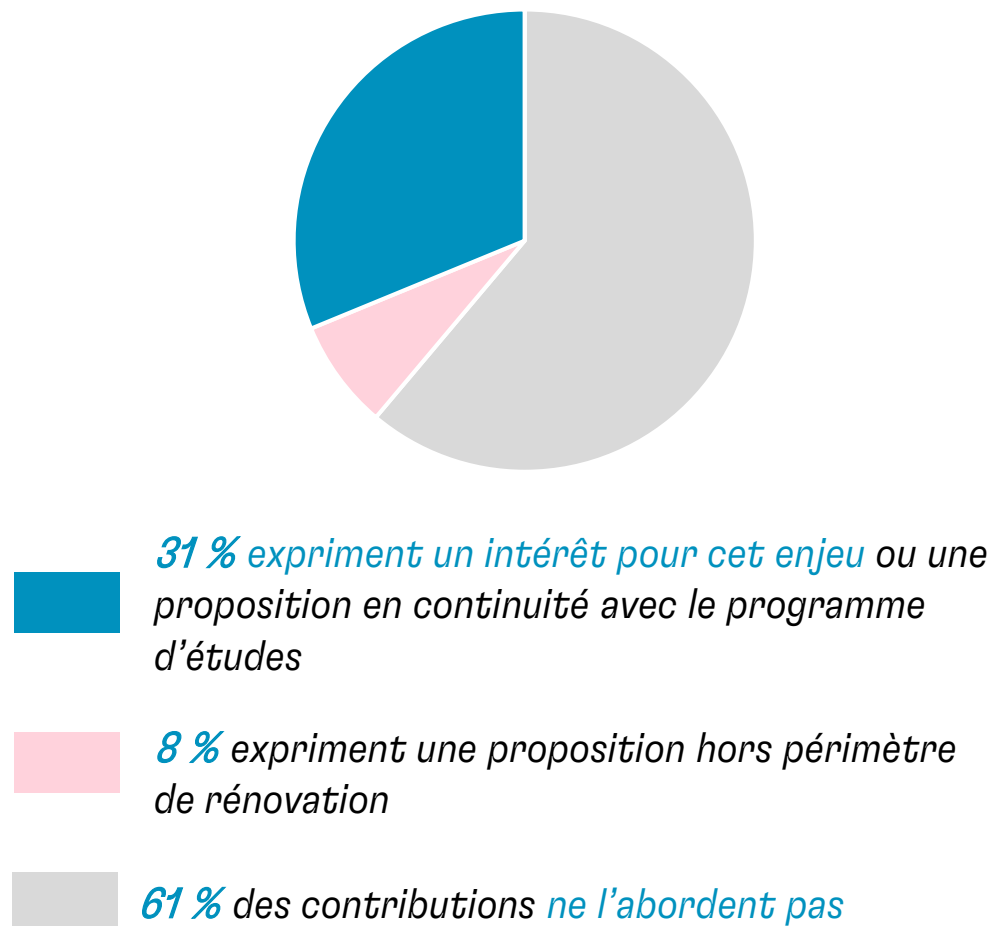
Technique - synthèse des contributions



Zoom sur les enjeux techniques :

- Une grande curiosité sur les **enjeux techniques** du projet et l'envie d'en savoir davantage via de nouveaux **outils pédagogiques et de communication** dans la suite du projet.

Répartition des *contributions au registre*



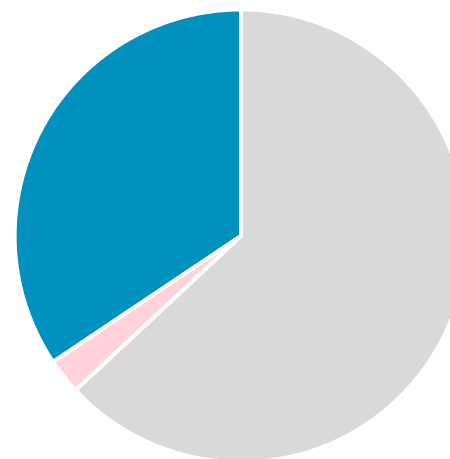
Pittoresque - synthèse des contributions



Zoom sur la valeur pittoresque du parc :

- Un **vif intérêt** pour l'**histoire du parc** et pour sa **valeur pittoresque**. Des outils d'**information et de communications** sur les évolutions successives pourraient être **renforcés** pour une meilleure appropriation.

Répartition des *contributions au registre*



34,5 % expriment *un attachement fort*,
une proposition qui pourra être mise à l'étude



2,5 % expriment une proposition hors périmètre
de rénovation



63 % des contributions *ne l'abordent pas*

Les principaux questionnements



« Quel **coût** pour les travaux et quelle **durée** ? »

- ↳ *Le **cout final** des travaux ne sera connu qu'à la suite de l'**attribution du marché**, à la fin de la procédure de dialogue compétitif. L'opération globale est estimée - à date - à **85 000 000€ HT**.*
- ↳ *L'objectif est d'ouvrir la partie rénovée pour **la fin 2031**.*



« Le parc sera-t-il rénové à l'**identique** ou **revisité** ? »

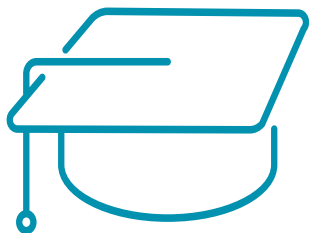
- ↳ *L'objectif est de retrouver un **caractère pittoresque**, tout en conciliant cet objectif avec les enjeux de **sécurisation des ouvrages** et du **sous-sol**, la prise en compte du **dérèglement climatique**, les **usages** et la prise en compte de la **biodiversité**. Le projet de rénovation prend en compte l'histoire du parc et son évolution, il ne s'agit pas de revenir à l'état de 1867.*
- ↳ *La rénovation devra être en accord avec **le classement au code de l'environnement du site**.*

Les principaux questionnements



« Quelle communication pendant et après les travaux ? »

- ↳ *Jusqu'à la fin des travaux* : l'information continue via les **dispositifs déjà déployés** (pages internet, affichages, réunions publiques, marches exploratoires...) et via de **nouveaux dispositifs** (numériques, par exemple), pour élargir le public touché.
- ↳ *Après les travaux* : des éléments de **communication informatifs et pédagogiques** sur *l'environnement et la biodiversité* pourront être mis en place (panneaux, parcours découvertes, etc.)



« Le projet est-il pensé en lien avec les acteurs du quartier ? »

- ↳ Le projet prévoit d'impliquer un **large panel d'acteurs**, notamment les établissements scolaires du quartier : de **l'école primaire à l'enseignement supérieur**.

3

Les apports de la concertation à la phase des études prévue en 2026



Des contributions qui corroborent les objectifs de la rénovation



De nombreuses contributions correspondent aux grands objectifs du projet :



Préserver la biodiversité



« Maintenir et accroître la biodiversité dans le parc. »

↳ *Le projet prévoit le maintien et la création d'habitats pour les espèces afin de maintenir et améliorer la biodiversité respectivement pendant et après les travaux.*



« Permettre aux espèces animales de s'implanter dans le parc. »

↳ *Le projet prévoit de créer des milieux favorisant le développement des espèces dans le parc.*



« Conserver un couvert végétal au centre de l'île. »

↳ *Le projet ne prévoit pas de revenir à « l'état d'origine » du parc avec une île très peu plantée. Les 3 niveaux de couvert végétal - strates arborées, arbustives et herbacées - auront leur place sur l'île.*

Des contributions qui corroborent les objectifs de la rénovation



De nombreuses contributions correspondent aux grands objectifs du projet :



Retrouver le caractère pittoresque du parc



« Restaurer les passages intérieurs de l'île dit *Chemin des Aiguilles*. »

↳ *La réouverture du chemin des aiguilles fait partie du programme de rénovation de la partie centrale du parc.*



« Restaurer et rouvrir la grotte. »

↳ *La réouverture de la grotte fait partie du programme de rénovation de la partie centrale du parc.*



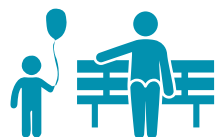
« Mettre en valeur le patrimoine géologique du site (gypse visible à l'œil nu, possibilité de le toucher, point d'information, etc.). »

↳ *Le comité d'experts ayant travaillé sur le projet préconise effectivement de garder certaines parties des falaises avec du gypse à nu, lorsque c'est techniquement possible. Cet objectif fait partie du programme de rénovation.*

Des contributions qui corroborent les objectifs de la rénovation



De nombreuses contributions correspondent aux grands objectifs du projet :



Favoriser les usages



« Prévoir **d'avantage d'assises** pour toutes et tous, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). »

- ↳ *La demande d'augmenter le nombre d'assises dans le périmètre de projet sera prise en compte.*
- ↳ *Sur les chemins de l'Île, des lieux et assises resteront toutefois difficile d'accès pour certains publics, compte tenu de la topographie du site.*

Des contributions liées à l'exploitation du parc (hors programme de restauration)



Plusieurs contributions concernent la gestion régulière du parc :



« Garantir la **tranquillité dans le parc**, notamment par la régulation de la consommation d'alcool et des nuisances sonores produites par les pavillons festifs. »

↳ *La consommation d'alcool est interdite dans le parc comme dans tous les espaces publics. Aucun incident notable n'est à déplorer. Les pavillons du parc sont soumis aux mêmes obligations que tous les bars parisiens en ce qui concerne les nuisances sonores. Des campagnes de contrôle renforcées peuvent être imaginées en été.*



« Reconstruire le **kiosque** »

↳ *Le développement d'une vocation événementielle du parc à travers cette reconstruction du kiosque n'est pas en adéquation avec la préservation de la biodiversité et la qualité des usages.
La conservation d'une esplanade polyvalente semble adaptée aux usages actuels.*

Des contributions liées à l'exploitation du parc (hors programme de restauration)



Plusieurs contributions concernent la gestion régulière du parc :



« Valoriser les pratiques **ludiques** »

- ↳ Pour les plus jeunes, une « ludomouv » est présente dans le parc en période estivale, mais il n'y a pas de dispositif complémentaire envisagé à ce stade. Nombreux événements organisés dans le parc en lien avec les établissements scolaires.
- ↳ La rénovation de l'aire de jeux côté rue de Crimée est prévue entre janvier et mai 2026.



« Entretenir les **pelouses** »

- ↳ La rénovation des pelouses est réalisée tous les ans avec une reprise des zones les plus abimées. Les pelouses sont très sollicitées tout au long de l'année en raison d'une très forte fréquentation. Le respect de la période de fermeture des pelouses du 15/10 au 15/04 est primordial pour leur régénération.



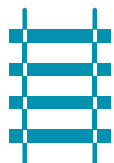
« **Sécuriser et nettoyer le parc**, notamment du côté de la petite ceinture. »

- ↳ D'importants efforts sont déjà déployés par les équipes dédiées. Les demandes de vigilance spécifique issues de la concertation leur seront transmises.

Des contributions hors du périmètre d'étude qui pourraient être étudiées sur le temps long



Plusieurs contributions ne concernent pas le périmètre de projet, mais peuvent être étudiées pour une mise en place sur le temps long :



« Déployer des aménagements sur la **petite ceinture** »

↳ *La petite ceinture appartient à la SNCF. Pour le moment, le tronçon traversant le parc n'a pas été identifié comme un potentiellement ouvrable au public par la SNCF. Cela pourrait être envisageable à long terme, La question des accès à cette zone en tranchée et accessible par des tunnels est complexe et nécessite des études poussées (sécurisation des tunnels, création d'escaliers, contrainte de l'intégration en site classé, etc.)*



« Proposer des **installations artistiques** dans le parc »

↳ *Il est toutefois à noter que c'est difficile d'en mettre en place sur un site classé et nécessite une validation systématique des services de l'état. Les précédentes tentatives n'ont pas remporté l'adhésion.*

↳ *Dans le cadre de l'évènementiel des performances artistiques, des installations temporaires sont régulièrement mises en œuvre dans le parc.*

Ce qui ne pourra pas être intégré au projet et pourquoi



**Le parc est soumis à des contraintes techniques, réglementaires et de sécurité.
Certains espaces ne peuvent pas permettre l'accueil et le développement de tous les usages.**

Contributions

Implantation de nouvelles toilettes
ou aires de jeux et de sport.

Créer des aires de pique-nique, barbecue, voies
d'escalade sur les falaises, implanter des
boîtes à livres sur le temple de la Sybille, etc.

Réguler le nombre de personnes qui font leur
footing dans le parc.



Contraintes techniques ou de gestion

Impossibilité de toute nouvelle construction
en raison du classement au code de l'environnement
et Espace Boisé Classé au titre du Plan Local
d'Urbanisme Bioclimatique (PLUb).

Contributions qui ne pourront être approfondies,
au titre du classement pittoresque et du maintien
de la biodiversité du parc.

L'appropriation du parc par les sportif.ves
constitue un enjeu de santé publique.
Un partage de l'espace est souhaitable, avec des
usages multiples, et ce, avec des règles de bons
usages et bienveillance commune.

Ce qui ne pourra pas être intégré au projet et pourquoi



**Le parc est soumis à des contraintes techniques, réglementaires et de sécurité.
Certains espaces ne peuvent pas permettre l'accueil et le développement de tous les usages.**

Contributions

Installer des matériaux « doux » sur les rochers de la rivière Manin, pour les enfants.

Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol via des allées en « stabilisés ».



Contraintes techniques ou de gestion

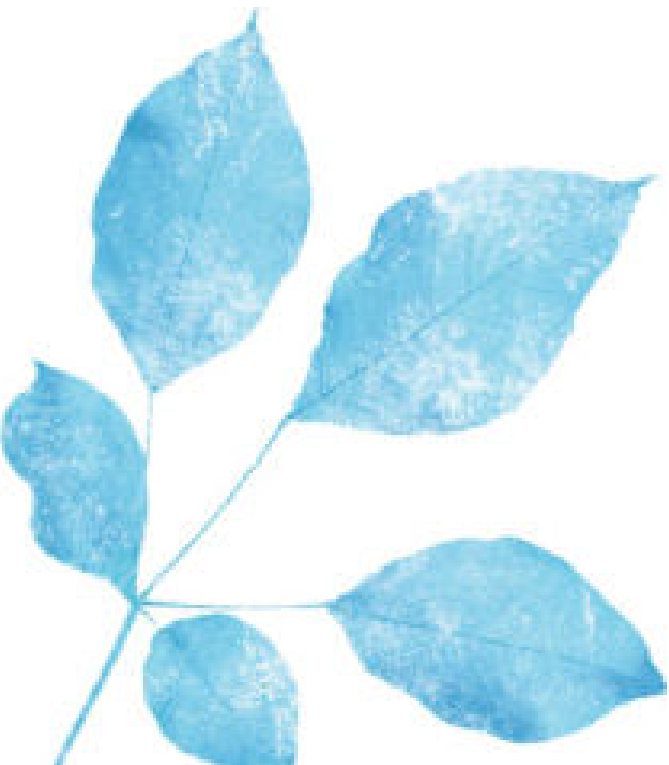
La conservation du caractère pittoresque ne pourra pas garantir l'utilisation de tels matériaux. Cependant, l'accès à l'eau sera rendu possible.

Les allées autour du lac ont été reprises en 2012 et ne seront pas reprises sauf sur les parties qui seraient endommagées.

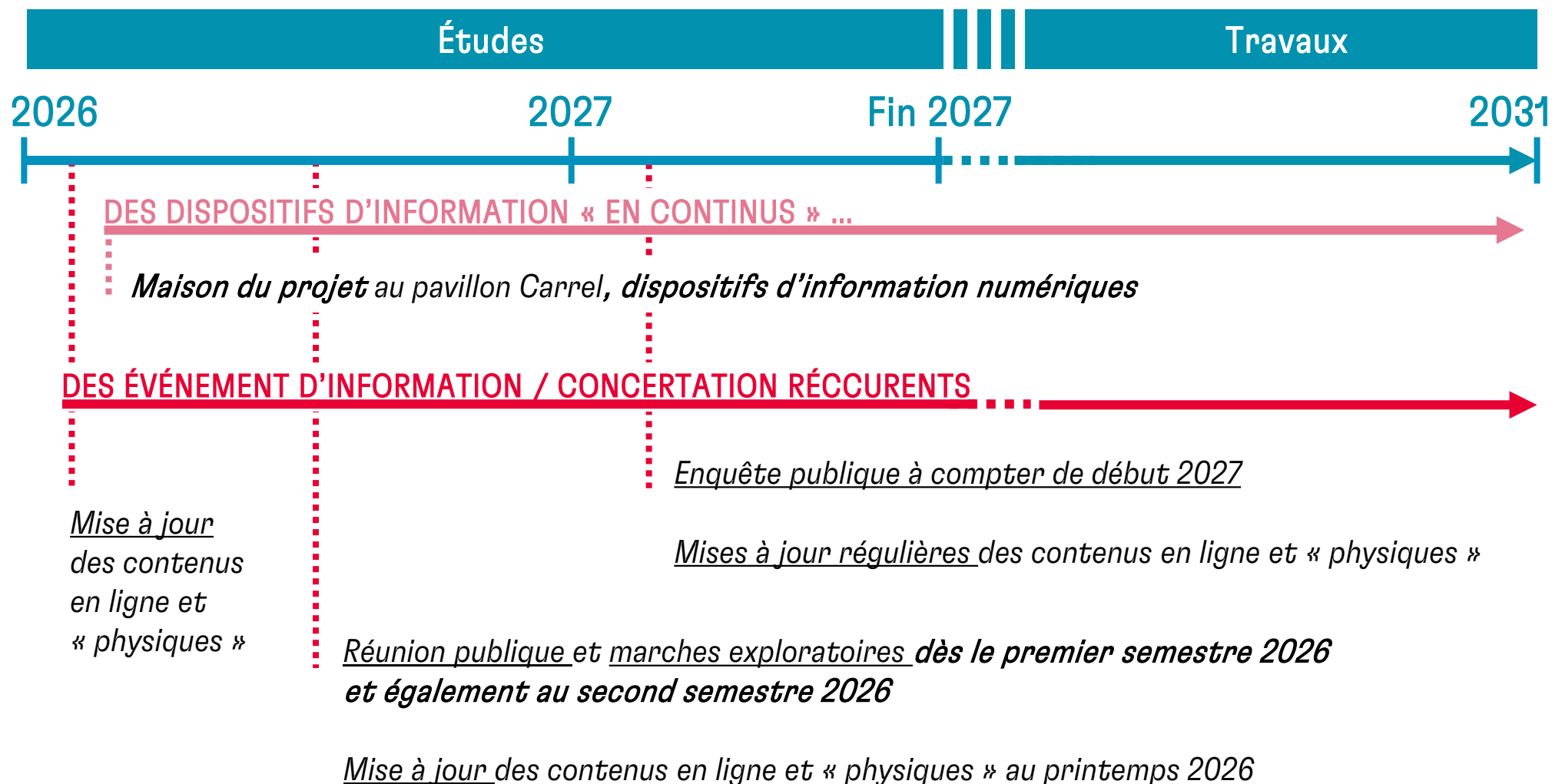
Pour les autres allées, les choix de sols seront étudiés dans un souci de cohérence paysagère et historique puis de maîtrise des enjeux de dissolution de gypse.
Le reste des zones sera perméable.

4

Les prochaines étapes



Calendrier prévisionnel des retours vers les usagers sur la suite de la concertation



Temps d'échanges final

